

EDITO



Les salariés de plus de **50 ans** ne sont pas à l'honneur

Les belles opportunités professionnelles doivent aussi être proposées aux salariés qui souhaitent évoluer, à ceux qui rencontrent des difficultés professionnelles ou personnelles passagères.

Le recrutement interne ou la mobilité (peu importe le nom que l'on donne) doit être mis en valeur. Il est urgent de privilégier le recrutement dans le vivier interne de l'entreprise.

La mémoire de l'entreprise doit être conservée et les plus de 50 ans doivent être mis à l'honneur. Ils sont trop souvent mis sur le banc de touche.

L'entreprise doit rester bienveillante (dans le sens le plus noble) et ne pas se priver de leur expérience et de leurs compétences acquises durant leur carrière dans le groupe.

ENGIE solutions doit se distinguer des autres entreprises et redonner une place aux salariés en les plaçant au cœur de la transformation. L'humain doit retrouver sa dignité chez ENGIE Solutions.

Connaissez-vous le projet **VOLTAIRE** ?

Depuis le début de la pandémie, ENGIE donne accès à une solution en ligne de remise à niveau en orthographe et en expression. Pour vos enfants ou pour vous-même. Ce partenariat a été renouvelé cette année.

En télétravail ou au bureau cet accès permet à 4 personnes de votre foyer de se connecter avec un programme personnalisé tout niveau.

Simple d'utilisation, cette plateforme permet à vos enfants de revoir les bases de l'orthographe ou à vous-même d'approfondir votre orthographe, Expression ou Courriels.

Vous avez également accès aux participants et la possibilité de créer des groupes et également un espace de discussions.

La **CFTC** valide cette initiative et vous encourage à vous inscrire en vous laissant guider <https://www.projet-voltaire.fr>

Vous serez pris au jeu et continuerez à apprendre les clés de l'écriture Française parfois complexe !



Comment faire pour obtenir sa Médaille du travail ?

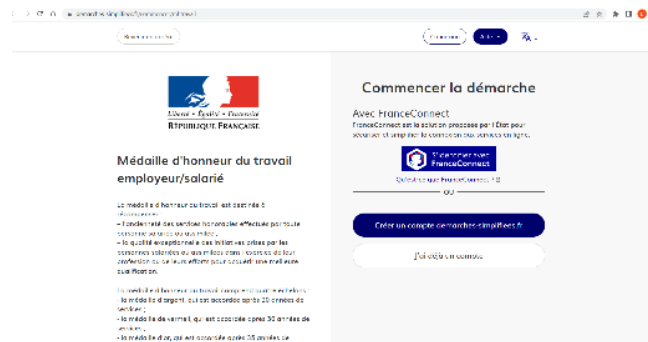
1. La médaille d'entreprise 10 ans

La médaille et la gratification sont remises automatiquement dans l'année qui suit l'anniversaire des 10 années de service. La gratification est soumise à charges sociales et à impôts sur le revenu.

2. La médaille d'honneur du travail

La démarche doit être effectuée auprès des services publics, dans les deux années civiles qui suivent la date anniversaire à laquelle vous pouvez justifier de 20 ans, 30 ans, 35 ans ou 40 ans d'activités professionnelles.

a) Faire la demande en ligne sur le site :



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

b) Les dates limites des dépôts des dossiers sont fixées au :

- a) **1er mai** pour la promotion du 1er juillet.
- b) **1er octobre** pour la promotion du 1er janvier.
- c) Les services pris en compte pour le calcul de l'ancienneté peuvent avoir été effectués auprès d'un nombre illimité d'employeurs.
- d) Pour obtenir la médaille et la gratification vous devrez remettre le diplôme à votre DRH.
- e) Le montant de la gratification sera proratisé en fonction du temps passé dans le groupe ENGIE et sera exonéré de charges sociales et d'impôts sur le revenu.
- f) La gratification est versée au mois de janvier suivant la date anniversaire.

Nature	Ancienneté	Montant
Médaille d'entreprise "Cofely"	10 ans	150 € brut
Médailles d'honneur du travail		
Médaille d'argent	20 ans	920 € net
Médaille de vermeil	30 ans	1530 € net
Médaille d'or	35 ans	1650 € net
Grande médaille d'or	40 ans	1830 € net

Rappel des congés exceptionnels

Type d'absence	Nombre de jours ouvrés
Mariage	5 jours
Mariage d'un de ses enfants	2 jours
Mariage d'un petit-enfant	1 jours
Assister aux obsèques de son conjoint, de son enfant	3 jours
Assister aux obsèques de son père, de sa mère, d'un de ses beaux parents	3 jours
Assister aux obsèques de son frère ou de sa sœur	1 jour
Assister aux obsèques d'un grand-parent ou d'un petit enfant	1 jour
Assister aux obsèques d'un beau-frère ou d'une belle-sœur	1 jour
Congé parentalité en jours calendaires	Naissance simple : 28 jours Naissance gémellaire : 35 jours
Congé enfant malade	2 jours/trimestre à hauteur de 8 jours par an
Absence dans le cadre d'une RQTH	10 demi-journées
Absence dans le cadre d'une annonce d'un handicap chez un enfant	2 jours

Quand la ScoreCard n'intéresse pas tous les syndicats !

En fin d'année 2021, la Direction d'ENGIE Energie Services a décidé de façon unilatérale, la mise en place d'un nouveau dispositif « la ScoreCard » pour les collaborateurs cadres et encadrants opérationnels.

Les instances représentatives du personnel n'ont pas été informées, ni consultées avant même que l'information soit faite aux collaborateurs à l'occasion de leur entretien annuel.

Pour répondre à une demande insistante des représentants du personnel, la Direction a accepté de planifier un Comité Sociale Economique Central extraordinaire (CSEC) **le 7 mars 2022**, en mettant à l'ordre du jour « **information ScoreCard** » :

- Lors de cette séance, toutes les organisations syndicales, avec un appui juridique, se sont accordées avec la Direction pour mettre ce sujet en consultation à l'ordre du jour d'un CSEC extraordinaire.
- **Le 25 mars 2022**, lors du CSEC extraordinaire, les membres titulaires ont eu l'opportunité de voter une expertise permettant de mesurer l'impact du changement de système d'évaluation des cadres, qui modifie la politique de rémunération, en matière de RPS et de conditions de travail.

Avec cette expertise, la mise en place du nouveau dispositif pouvait être reporté en 2023 !

La Direction a affirmé, **sans le démontrer**, que ce nouveau dispositif, **intégrant des objectifs communs** dans le calcul de la part variable des cadres, n'entraînera aucun effet défavorable sur votre rémunération.

Seules les organisations syndicales CFTC, CFDT et FO ont émis une nette réserve sur cette affirmation de la Direction et sont aussi **les seules à avoir défendu vos intérêts, en votant pour cette expertise** lors de la séance du 25 mars 2022.

Comme l'expertise n'a pas obtenu la majorité des votes, la ScoreCard sera appliquée sur votre part variable 2022 sans pouvoir en mesurer les impacts...

Une question, besoin d'info ?... Vos élus à votre écoute

Ile de France BL TSP

Sébastien GRENET
sebastien.grenet@engie.com
06 85 32 38 37

Fouad MASTAR
fouad.mastar@engie.com
06 85 09 90 03

Richard SLOMKA
richard.slomka@engie.com
06 30 11 66 82

Jean-Louis VOISOT
jean-louis.voisot@engie.com
06 85 32 37 99

Ile de France BL Immo Premium

Murat ALBAYRAK
murat.albayrak@engie.com
06 40 88 60 73

Francisco DUQUE
francisco.duque@engie.com
06 71 16 23 43

Jean Frédéric MERLE
jean-frederic.merle@engie.com
06 32 54 23 27

Cynthia YATOU
cynthia.yatou@engie.com
06 49 59 28 94

Ile de France BL Immo Tertiaire

Naema BENHAMMOU
naema.benhammou@engie.com
00 00 00 00 00

Fabrice LACHAISE
fabrice.lachaise@engie.com
06 62 27 89 24

François VAUDRY
francois.vaudry@engie.com
06 80 48 49 11

Ile de France BL HPR

Omar REZ-KALLAH
omar.rez-kallah@engie.com
06 08 33 00 12

Pedro AFONSO
pedro.afonso@engie.com
06 77 32 36 30

Ile de France BL Sites d'exception

Ikene BOUSSAD
boussad.ikene@engie.com
06 84 67 88 74

Maryline CHANEA
maryline.chanea@engie.com
07 85 70 85 95

Ile de France BL TTSE

(Technologie Travaux Services Experts)

Humberto FERNANDES
humberto.fernandes@engie.com
06 67 28 38 44

Patrice GONCALVES
patrice.goncalves@engie.com
06 40 45 01 28

Roland PERES
roland.peres@engie.com
06 14 09 70 57

Alexandre POTET
alexandre.potet@engie.com
06 33 35 84 74

SIÈGE Zone Parisienne

Delphine BEAUFILS
delphine.beaufils@engie.com
06 03 35 78 47

Maryline DE SOUSA
maryline.desousa@engie.com
06 07 11 53 06

Laurence KOSTANIANZ
laurence.kostanz@engie.com
06 88 69 07 63

Ile de France BL ISR

Alex JABBOUR
alex.jabbour@engie.com
06 37 61 36 16

SIÈGE Contrats Nationaux

Hervé LABERGÈRE
herve.labergere@engie.com
06 40 34 65 53

SIÈGE Zone Francilie

Xavier LOUVET
xavier.louvet@engie.com
06 32 54 25 56

Charles JOSEPH
charles.joseph@engie.com
06 88 87 11 94

N° UTILES

Besoin d'aide et/ou d'assistance :

STIMULUS - 0 800 734 234 (gratuit et confidentiel)

Santé : **VIVINTER - 01 70 91 39 10**

Prévoyance : **AG2R depuis le 01/01/2022 (ex-AXA)
0969 32 2000**

Epargne Salariale : **Natixis - 02 31 07 79 21**

Logement : <https://www.actionlogement.fr> et
contacter votre RH

Sharepoint RH ENGIE Energie Services :
[INFOS PRATIQUES RH SIEGE \(sharepoint.com\)](https://sharepoint.com)

**NOUS SOMMES DIFFERENTS
VOUS AUSSI !**

**CE QUI NOUS PLAIRA LE PLUS
CHEZ VOUS,
C'EST VOUS-MÊME !**

Rejoignez-nous !

Adhésion : [Bulletin d'adhésion CFTC](#)

Contact : secretariat@cftc-engie.fr